

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 1 DÉCEMBRE 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023- 12/5/35 DOSSIER N°6053</b>	<b>ACTIONS SANITAIRES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE: CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE SANITAIRE DE LA CREUSE (GDS) ET L'ASSOCIATION SANITAIRE PORCINE DE NOUVELLE- AQUITAINE (ASPNA)</b>
--	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Laurence CHEVREUX, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD  
Delphine CHARTRAIN à Jérémie SAUTY  
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Mary-Line GEOFFRE à Renée NICOUX  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Patrice MORANCAIS  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU  
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des  
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : ACTIONS SANITAIRES EN FAVEUR DE L'ÉLEVAGE:  
CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GROUPEMENT DE DÉFENSE  
SANITAIRE DE LA CREUSE (GDS) ET L'ASSOCIATION SANITAIRE  
PORCINE DE NOUVELLE-AQUITAINE (ASPNA)**



VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-12/5/35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver le versement d'une subvention de **191 500 €** au GDS de la Creuse et d'une subvention de **3 500 €** à l'Association Sanitaire Porcine de Nouvelle-Aquitaine (ASPNA), dans le cadre de l'accompagnement financier et technique de leurs actions sanitaires détaillées ci après :

\* Programme de Prévention et lutte contre les maladies des bovins, mené par le GDS Creuse à hauteur de **185 000 €** ;

\* Autres programmes sanitaires (lutte contre les maladies des petits ruminants, des équidés, autocontrôles fermiers), menés par le GDS Creuse à hauteur de **6 500 €** ;

\* Programme de Prévention et lutte contre les maladies des suidés, mené par l'ASPNA, à hauteur de **3 500 €** .

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Les conventions sont jointes à la présente délibération.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 65 – Article 65748 – Fonction 6312 – Sous-compte Subvention GDSC.

Ne prend pas part au vote :

M. Bertrand LABAR (ayant donné pouvoir à M. Patrice MORANCAIS), Elu Membre du CA du Groupement de Défense Sanitaire de la Creuse (GDS)

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**